



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 AVRIL 2023

<p>Date de convocation : 14/04/2023</p> <p>Convocation affichée le : 14/04/2023</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 27 Présents : 20 Procuration (s) : 7</p> <p style="text-align: center;">PV AFFICHÉ LE</p> <p style="text-align: center;">MIS EN LIGNE LE</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois à vingt heures, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents</u> : LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, JANNY Patrick, BAUDET Philippe, BOUÉDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc, GOJJARD Laurine.</p> <p><u>Procuration(s)</u> : LE GRAND Mickaël à BOURLES Christophe, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, JANNY Patrick à NÉDÉLEC Rémi, BAUDET Philippe à LE COROLLER Marie-Ange, BOUÉDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane, PHILIPPE Jean-Luc à PERON Matthieu, GOJJARD Laurine à HENRY Catherine.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance par 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE ».</p>
---	---

INFORMATIONS

Présentation du plan d'aménagement du lotissement Saint Philibert

ALECOB (Agence Locale de maîtrise de l'Energie du Centre Ouest Bretagne) : interventions sur le patrimoine et opportunités de développement des énergies renouvelables

ORDRE DU JOUR

- 1 – Comptes de gestion 2022 : budget assainissement collectif, budget lotissement Men Glas et budget lotissement Saint Philibert
- 2 – Comptes administratifs 2022 : budget assainissement collectif, budget lotissement Men Glas et budget lotissement Saint Philibert
- 3 – Convention territoriale globale (Ctg) entre la CAF du Morbihan et la commune de Gourin
- 4 – Convention de servitudes avec Morbihan Energies pour le passage d'une ligne électrique souterraine dans le chemin cadastré ZE108 et 111
- 5 – Election des membres élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale
- 6 – Constitution du jury d'assises 2024

Décision(s) du maire

<p>Date de convocation : 14/04/2023</p> <p>Convocation affichée le : 14/04/2023</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 27 Présents : 21 Procuration (s) : 6</p> <p style="text-align: center;">PV AFFICHÉ LE</p> <p style="text-align: center;">MIS EN LIGNE LE</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.</p> <p><u>Etaients présents</u> : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents</u> : LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, JANNY Patrick, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc.</p> <p><u>Procuration(s)</u> : LE GRAND Mickaël à BOURLES Christophe, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, JANNY Patrick à NÉDÉLEC Rémi, BAUDET Philippe à LE COROLLER Marie-Ange, BOUËDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane, PHILIPPE Jean-Luc à PERON Matthieu.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance par 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE ».</p> <p>GOUJARD Laurine est arrivée à 21h19 après l'élection de la secrétaire de séance.</p>
---	--

1A – COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir pris connaissance du budget primitif de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il n'y a pas eu d'observation de l'assemblée.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » :

DECLARE, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		

LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUËDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

1B – COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET LOTISSEMENT DE MEN GLAS

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir pris connaissance du budget primitif de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il n'y a pas eu d'observation de l'assemblée.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » :

DECLARE, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
GOJJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUÉDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

1C – COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET LOTISSEMENT DE SAINT PHILIBERT

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir pris connaissance du budget primitif de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il n'y a pas eu d'observation de l'assemblée.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » :

DECLARE, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUÉDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

2A – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2022 du budget service d'assainissement collectif conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée

ASSAINISSEMENT EXERCICE 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	356 917,11 €	284 651,60 €
Dépenses	263 922,62 €	199 814.25 €
Déficit de clôture		
Excédent de clôture	92 994,49 €	84 837,35 €

Il n'y a pas eu d'observation de l'assemblée.

Monsieur Christophe BOURLÈS a été désigné Président de séance avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION ».

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant retiré, au moyen d'un vote à main levée par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » :

ADOpte, le compte administratif 2022 du budget assainissement collectif.

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		

LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUËDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

2B – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET LOTISSEMENT DE MEN GLAS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2022 du budget Lotissement de Men Glas conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée

EXECUTION DU BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS DE L'EXERCICE 2022	REALISES FONCTIONNEMENT	REALISE INVESTISSEMENT
Recettes	0 €	0 €
Dépenses	0 €	0 €
Déficit de clôture	0 €	0 €
Excédent de clôture	0 €	0 €

Il n'y a pas eu d'observation de l'assemblée.

Monsieur Christophe BOURLÈS a été désigné Président de séance avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION ».

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant retiré, au moyen d'un vote à main levée par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » :

ADOPTE, le compte administratif 2022 du budget Lotissement de Men Glas.

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		

ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUËDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

2C – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET LOTISSEMENT DE SAINT PHILIBERT

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2022 du budget Lotissement de Saint Philibert conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée

EXECUTION DU BUDGET LOTISSEMENT ST PHILIBERT DE L'EXERCICE 2022	REALISES FONCTIONNEMENT	REALISE INVESTISSEMENT
Recettes	7105,25 €	0 €
Dépenses	7325,00 €	7105,25 €
Déficit de clôture	219,75 €	7105,25 €
Excédent de clôture		

Il n'y a pas eu d'observation de l'assemblée.

Monsieur Christophe BOURLÈS a été désigné Président de séance avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION ».

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant retiré, au moyen d'un vote à main levée par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » :

ADOpte, le compte administratif 2022 du budget Lotissement de Saint Philibert.

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUËDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

3 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – BONUS TERRITOIRE LUDOTHEQUE – ACCORD DE PRINCIPE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal les nouvelles modalités de partenariat politique et financier avec la CAF du Morbihan :

- la Convention Territoriale Globale (CTG) qui constitue désormais le cadre général de contractualisation entre les Caisses d'Allocations Familiales et les collectivités. Elle a pour vocation d'intégrer l'ensemble des dispositifs et financements apportés par la branche famille sur les territoires.
- la nouvelle convention financière pour la ludothèque (Bonus territoires ludothèque) à compter du 1^{er} janvier 2023 pour 5 ans.

Il est demandé au conseil municipal de donner un accord de principe sur l'adhésion à ce pacte politique et financier. Les conventions à intervenir seront soumises à l'assemblée lors d'une séance ultérieure.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DONNE, son accord de principe sur l'adhésion à ce pacte politique et financier.

4 – CONVENTION DE SERVITUDES POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE AVEC LE SYNDICAT MORBIHAN ENERGIES. SECTEUR DE PENHOAT AUBRAY, CHEMIN CADASTRE ZE108 et 111

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec le syndicat Morbihan Energies une convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine au secteur de Penhoat Aubray, chemin cadastré ZE 108 et 11.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE, le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention à intervenir.

5 – ELECTION DES MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la démission d'un membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (membre élu du conseil municipal), Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des six membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Les membres élus du conseil d'administration du CCAS le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret.

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 qui déterminait le nombre de membres élus du conseil d'administration du centre communal d'action sociale à **six**.

Après appel à candidature, une seule liste de six membres composée comme suit :

- Mme Catherine HENRY
- Mme Laurine GOUJARD
- Mme Françoise LE FUR
- Mme Jeannine LE GOFF
- Mme Helen ROYANT
- Mme Morgane ULLIAC

est proposée aux suffrages du Conseil Municipal.

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Votants : 27

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 27

La liste présentée ayant obtenu vingt-sept voix, Mme Catherine HENRY, Mme Laurine GOJJARD, Mme Françoise LE FUR, Mme Jeannine LE GOFF, Mme Helen ROYANT et Mme Morgane ULLIAC sont désignées membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

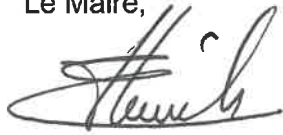
CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2024

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 avril 2023, neuf personnes ont été tirées au sort, en séance publique, sur la liste générale des électeurs de la Commune.

Elles sont les suivantes : Laure BEGASSE, Monique Eliane CHARPENTIER épouse LE ROY, Yoann Christian Jean Yves GUILLOU, Catherine Laurence JOURDREN, Martial Jean Marie Eugène MALARY, Simone Marie Françoise LE CREN épouse TURNBULL, Nathalie Vanessa Linda BEAUDENON épouse LE MASSON, Evelyne Cécile Renée PLEDREN épouse BANIEL, Irène Laëtitia Marie GUILLEMOT épouse HALA.

A Gourin, le 25 avril 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.